

La formation est modulaire avec un accompagnement personnalisé et une méthode pédagogique s'appuyant sur les expériences vécues en entreprise pour intégrer le contenu théorique.

Décomposition de la formation :

3 blocs en domaine professionnel.

BLOC N°1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT

- ✓ Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte
- ✓ Adopter une posture professionnelle adaptée
- ✓ Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- ✓ Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- ✓ Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- ✓ Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

BLOC N°2 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF

- ✓ Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- ✓ Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- ✓ Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- ✓ Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle

BLOC N°3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL

- ✓ Organiser son action
- ✓ Négocier le cadre de l'accueil
- ✓ Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- ✓ Elaborer des repas

Moyens Pédagogiques et techniques :

- Salles TP Ergo soins, Cuisine Pédagogique, Appartement pédagogique
- Vidéo projecteur, TBI, postes informatiques
- Petits matériels divers et supports photocopiés

Modalités d'évaluation

Des évaluations sont mises en place tout au long de la formation.
2 sessions de simulation d'examen sont organisées au cours de l'année de formation.

Validation

Diplôme de niveau 3 de l'Education Nationale par arrêté du 29/03/2019 parution au JO du 24/04/2019
En cas de validation partielle, Le candidat ajourné peut, sur une durée de cinq ans à compter de leur date d'obtention, conserver les notes obtenues s'il se présente de nouveau à la même spécialité.
Dispenses possibles d'épreuves pour les titulaires des diplômes suivants : CP JEPS (EP2), TP ADVF (EP1 et EP3), BEPA Services aux personnes (EP1 et EP3), BEP ASSP (EP1 et EP2), Mention complémentaire aide à domicile (EP3), CAP Services aux personnes et vente en espace rural (EP3).
Passerelle possible vers une 1^{ère} BAC PRO ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne) et SAPAT (Services Aux Personnes et Aux Territoires).

Nombre de participants

Minimum 8 participants

Durée de la formation

400 heures en 1an dont 18h00 de simulation d'examen

Tarifs de la formation

Coût maximum de la formation : 6305€

Décret n° 2023-945 du 13 octobre 2023 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage »

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenant, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprenants en situation de handicap)

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé

Tarif de la formation = montant de la prise en charge OPCO

Employeurs du secteur public, voir décret n° 2022-280 du 28 février 2022, article D. 6332-82 du code du travail

Article L6211-1 « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Article L6227-6 « Les personnes morales mentionnées à l'article L. 6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent... »

Accessibilité handicap

(Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap : locaux, adaptation des moyens de la prestation)

- Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Référent handicap du CFA Jean Bosco joignable sur :: handicap@cfajeambosco.fr, Interlocuteur sur site : Madame Cochart

Référente handicap du centre AREP : Dorothee Cochart – 03.27.39.65.24 – arep@stebnadette-jeumont.com

Coordonnées

UFA SAINTE BERNADETTE
225 RUE DES ANCIENS D'AFN – BP 40111
59572 JEUMONT CEDEX
03.27.39.65.24
ufa@stebnadette-jeumont.com

Sabine Noël
Responsable coordinatrice

06.30.09.77.85
Sabine.noel@notredamedelasambre.org

Contacts :

Madame Cochart Dorothee –Référente pédagogique et référente handicap sur site
Madame Delvallée Katy – Responsable pédagogique

Taux de la dernière session de formation

Première session prévue pour juin 2024

Valeur ajoutée

- Accompagnement des apprentis/ stagiaires
- Point écoute
- Réseau de partenaires
- Passage du SST

Public visé

Formation accessible à tout public entre 17 et 29 ans révolus pour l'apprentissage. .
La condition d'âge peut évoluer au-delà en fonction de la situation du candidat (situation handicap et sportif de haut niveau).

Prérequis

Diplôme de niveau 3 ou plus . est demandé pour bénéficier de la dispense d'épreuves du domaine général.

Modalités et délais d'accès

Dates de la formation : Du 23/08/24 au 30/06/25 Entrée possible jusqu'au 23/11/2024 sous réserve d'un entretien de candidature préalable concluant.

Modalités :

Sur dossier de candidature, entretien pour un positionnement et signature d'un contrat.

Délais : Article L6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat ».

Objectifs professionnels

Le titulaire du C.A.P Accompagnant Educatif Petite Enfance peut exercer son activité à domicile ou en structure, en adoptant une posture professionnelle adaptée en lien avec les parents et/ ou ses collègues.

Il conduit :

- des activités d'animation, d'éveil, et d'aide pédagogique contribuant à la socialisation, l'autonomie et l'acquisition du langage de l'enfant,
- des activités de soins du quotidien répondant aux besoins physiologiques de l'enfant et assurant sa sécurité physique et affective,
- des activités d'entretien des espaces de vie et d'élaboration de repas.

Perspectives post- formation

Diplôme de niveau 3 référencé sous le code [RNCP 28048](#)

Le titulaire du C.A.P AEPE peut exercer son activité professionnelle en tant que :

Auxiliaire petite enfance, agent social, assistant éducatif petite enfance, garde d'enfant à domicile, assistant maternel, employé à domicile, employé familial auprès d'enfant.

Sur concours :

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles, Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, adjoint/agent d'animation.

Le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance s'inscrit comme premier niveau d'un parcours de formation et/ou de qualification dans les secteurs sanitaire et social, médico-social. Ainsi il permet l'accès à des formations délivrées par les ministères chargés de l'Education nationale, des affaires sociales, de la santé et de la famille, de l'agriculture, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports.

Organisation de la formation - Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en présentiel, en alternance avec l'entreprise d'accueil.

L'alternance est réalisée sur la base de 1 jour par semaine (le mercredi) + 4 semaines complètes lors des vacances scolaires en centre et le reste en entreprise .

Les heures en centre font parties intégrantes de la vie en entreprise soit une base horaire au maximum de 35h00 par semaine et sont obligatoires.